



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Fonds de dotation Le Campus des Agricultures

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Le Campus des Agricultures Fonds de dotation
55 rue Rabelais BP 30748 49007 ANGERS CEDEX 01

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants, affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
62066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Fond de dotation Le Campus des Agricultures

55 rue Rabelais BP 30748 49007 ANGERS CEDEX 01

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration du Fonds de dotation Le Campus des Agricultures,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Campus des Agriculteurs Fonds de dotation, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Sociétés françaises membres du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92055 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Fonds de dotation Le Campus des Agricultures

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 13 mars 2024

KPMG SA

Signature
numérique de
Dominique
Grignon

Dominique GRIGNON

Associé



RAPPORT ANNUEL

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

FONDS DOTATION CAMPUS AGRICULTURES

55 RUE RABELAIS
49007 ANGERS CEDEX 01

SOMMAIRE

Bilan et Compte de résultat	3
1. BILAN ACTIF ET BILAN PASSIF	3
2. COMPTE DE RESULTAT	5
3. DETAILL DES BILAN ACTIF, BILAN PASSIF ET COMPTE DE RESULTAT	7
Annexe au bilan et au compte de résultat	10
4. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	10
Objet Social, Nature et périmètre des missions, moyens mis en œuvre	10
5. EVENEMENT SIGNIFICATIF AU COURS DE L'EXERCICE	10
6. GENERALITES	10
7. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
8. DETAIL DES COMPTES	11
8.1. ETATS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS	11
8.2. ETATS DES CREANCES	11
8.3. PRODUITS A RECEVOIR	11
8.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (ART. 431-5 DU LIVRE IV DU REGLEMENT ANC 2018-06)	12
8.5. ETAT DES FONDS REPORTEES ET DEDIEES (ART. 431-6 DU LIVRE IV DU REGLEMENT ANC 2018-06)	13
8.6. ETAT DES PROVISIONS	13
8.7. ETAT DES DETTES	14
8.8. CHARGES A PAYER	14
8.9. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15
8.10. RESULTAT FINANCIER	15
8.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL	15
9. SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15
10. ENGAGEMENTS HORS BILAN	15
11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	15
Organisme sans but lucratif faisant Appel Public à la Générosité (APG)	16

Bilan et Compte de résultat

I. BILAN ACTIF ET BILAN PASSIF

	2023			2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	7 280		7 280	7 990
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	34 087		34 087	43 110
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	41 367		41 367	51 100
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	41 367		41 367	51 100

	2023	2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
<i>Total situation nette</i>		
Fonds propres consommables	15 182	18 626
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions règlementées		
<i>Total autres fonds associatifs</i>	15 182	18 626
TOTAL I	15 182	18 626
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	23 775	30 290
Comptes de liaison		
TOTAL II	23 775	30 290
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 410	2 184
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	2 410	2 184
Ecarts de conversion passif (V)		
	41 367	51 100

2. COMPTE DE RESULTAT

	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Colisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	20 149	64 502
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	20 149	64 502
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	20 500	39 000
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	40 649	103 502
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 164	5 212
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	13 985	30 290
Autres charges	20 500	68 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	40 649	103 502
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		

	2023	2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	40 649	103 502
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	40 649	103 502
EXCEDENT OU DEFICIT		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
Produits		
Dons en nature		
Prestations en nature	24 208	33 986
Bénévolat		
TOTAL	24 208	33 986
Charges		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	24 208	33 986
Personnel bénévole		
TOTAL	24 208	33 986

Montants comptabilisés en compte de classe 8

Les Prestations en nature comprennent la mise à disposition du personnel ESA détaillée ci-dessous :

Nature	Noms	NB Jours / an
Direction du fonds	Nicolas BROUTE	43,00
	Hélène TORRES	2,78
Comptabilité / Fiscalité	Florent SAINATO	3,00
Juridique	Mireille MENARD	6,00
Secrétariat Général	Nathalie BARON	2,00
Service Communication	Diane BELLANGER	-
Service Communication	Marie GAULTIER	0,83
Service Communication	Myriam GERMAIN	1,39
Total		59,00

3. DETAIL DES BILAN ACTIF, BILAN PASSIF ET COMPTE DE RESULTAT

FONDS DOTATION CAMPUS AGRICULTURES	DETAIL DES COMPTES
------------------------------------	--------------------

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement	12 mois 01/01/2023 - 31/12/2023	12 mois 01/01/2022 - 31/12/2022
CREANCES	7 280		7 280	7 990
Autres créances	7 280		7 280	7 990
44870000000 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	7 280		7 280	7 990
DIVERS	34 087		34 087	43 110
Disponibilités	34 087		34 087	43 110
51211000000 CA	34 087		34 087	43 110
Total II	41 367		41 367	51 100
TOTAL GENERAL	41 367		41 367	51 100

BILAN PASSIF

	12 mois 01/01/2023 - 31/12/2023	12 mois 01/01/2022 - 31/12/2022
FONDS PROPRES	45 482	18 628
Fonds propres consommables	15 182	18 628
10810000000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES	165 976	149 271
10890000000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES INSCRITES AU CR	(150 794)	(130 645)
AUTRES REPORTEES ET DEDIEES	23 775	30 290
Fonds dédiés	23 775	30 290
19510000000 FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTIONS FIN. AUTRE O	23 775	30 290
DETTES	2 410	2 184
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	2 410	2 184
40110000000 FOURNISSEUR BIENS & SERVICES	210	
40310000000 FOURNISSEUR - FNP	2 200	2 184
TOTAL GENERAL	41 367	51 100

COMpte DE RESULTAT

	12 mois		12 mois		Variation	
	01/01/2023 - 31/12/2023		01/01/2022 - 31/12/2022			%
PRODUITS D'EXPLOITATION	40 649	-	103 502	-	(62 853)	(60,73)
Versement des fondateurs	20 149	58	64 502	62	(44 353)	(68,76)
752200000000 QP DE DOTATION CONSOMPTIBLE VIREE AU CR	20 149	50	64 502	52	(44 353)	(68,76)
Utilisations des fonds dédiés	20 500	58	39 000	38	(18 500)	(47,44)
789500000000 UTILISATION DES FONDS DEDES SUR CONTRIBUTI	20 500	55	39 000	38	(18 500)	(47,44)
CHARGES D'EXPLOITATION	40 649	-	103 502	-	(62 853)	(60,73)
Autres achats et charges externes	5 164	15	5 212	5	852	16,27
613540000000 LOCATION HEBERG SITE+LICENCE	2 320	8	2 610	3	(90)	(3,45)
622611000000 HONORAIRES EXPERTS ET COMM	3 492	7	2 544	2	947	27,23
625153000000 DEPLAC PERSONNEL EXTERNE GESA			57	0	(57)	(100,00)
628000000000 AUTRES SERV EXT DIVERS	152	0			152	-
Reports en fonds dédiés	13 985	34	30 290	29	(16 305)	(53,81)
659500000000 REPORTS EN FONDS DEDES SUR CONTRIBUTIONS	13 985	34	30 290	29	(16 305)	(53,81)
Autres charges	20 500	58	68 000	66	(47 500)	(68,85)
658000000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	20 500	50	68 000	65	(47 500)	(68,85)
TOTAL DES PRODUITS	40 649	-	103 502	-	(62 853)	(60,73)
TOTAL DES CHARGES	40 649	-	103 502	-	(62 853)	(60,73)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - PRODUITS	24 208	-	33 986	-	(9 778)	(28,77)
Prestations en nature	24 208	-	33 986	-	(9 778)	(28,77)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE -CHARGES	24 208	-	33 986	-	(9 778)	(28,77)
Prestations en nature	24 208	-	33 986	-	(9 778)	(28,77)

Annexe au bilan et au compte de résultat

4. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS, MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Fonds a pour objet d'apporter à l'Association GROUPE ESA, Membre Fondateur, les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre du projet d'intérêt général de « Campus des Agricultures ».

Afin de permettre la réalisation de son objet, Le Fonds mettra en œuvre tous les moyens qu'il jugera approprier au titre des thèmes d'intérêt général définis dans le projet de Campus des Agricultures, et pourra notamment soutenir tout projet et action :

- d'études et de recherche,
- de bourses sociales ou d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour des étudiants ou diplômés,
- d'innovation pédagogique, agro-écologique et numérique,
- de contribution internationale au Campus des Agricultures,
- d'information, de communication et d'éducation ; le tout dans le domaine des transitions agricoles au sens le plus large du terme.

5. EVENEMENT SIGNIFICATIF AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

6. GENERALITES

Le document dénommé « rapport annuel » comprend :

- Le Bilan
- Le Compte de Résultat
- L'annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La présentation des comptes est faite de manière comparative avec N-1.

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions du règlement ANC 2018-06.

7. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une provision est constituée dès lors qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

8. DETAIL DES COMPTES

8.1. ETATS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Néant

8.2. ETATS DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
<i>Total actif immobilisé</i>				
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers	7 280	7 280		7 990
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
<i>Total actif circulant</i>	7 280	7 280		7 990
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	7 280	7 280		7 990

8.3. PRODUITS A RECEVOIR

Fonds à recevoir de la plateforme I-raiser concernant les dons de décembre 2023.

8.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (ART. 431-3 DU LIVRE IV DU RÈGLEMENT ANF 2018-09)

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	18 626		16 705	20 149	15 182
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	18 626		16 705	20 149	15 182

Détail 2023	Augmentation	Détail 2023	Diminution
Particuliers CB	15 615	Fonds utilisés	0
Particuliers Chq	1 090	Chaire MA	0
		Innovation	0
		Ensemble social	0
		International	0
		Entrepreneuriat	0
		Fonds fléchés	13 985
		Chaire MA	20
		Innovation	20
		Ensemble social	11 335
		International	20
		Entrepreneuriat	20
		Chaire femmes en agri	2 570
	16 705		13 985

8.5. ETAT DES FONDS REPORTEES ET DEDIES (ARR. 49-6-DE LIVRE IV DE MOUPEMENT-ANC 2004-05)

	Montant fin 2022	Report	Utilisation Montant global	Utilisation Dont rbst	Transfert	Montant global fin 2023	Montant fin à plus de 2 ans
<u>Subventions d'exploitation</u>							
<u>Contributions financières d'autres org.</u>							
Chair MA	485	20				505	
Innovation	610	20	500			130	
Ensemble social	28 500	11 335	20 000			19 835	
International	260	20				280	
Entrepreneariat	435	20				455	
Chaire femmes en agri	0	2 570				2 570	
<u>Ressources liées à la générosité publique</u>							
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	30 290	13 985	20 500	0	0	23 775	0

8.6. ETAT DES PROVISIONS

Néant

8.7. ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum					
- à + d'un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	2 200	2 200			2 184
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	2 200	2 200			2 184

8.8. CHARGES A PAYER

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 410	2 184
Dettes fiscales et sociales		
<i>Total dettes d'exploitation</i>	2 410	2 184
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	2 410	2 184

8.9. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Néant

8.10. RESULTAT FINANCIER

Néant

8.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

9. SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Néant

10. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il s'agit des contributions volontaires en nature du Groupe ESA (personnel mis à disposition)

Le détail du personnel mis à disposition et des jours consommés se trouve en page 6

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Convention de service

Signée en date du 18 décembre 2020 avec l'Association Groupe ESA

Cette convention fixe les moyens affectés par l'ESA et les contreparties afférentes en termes de

Mise à disposition de personnel

Mise à disposition de la marque « Campus des agricultures »

Dépenses de fonctionnement du fonds

Assurances

Organisme sans but lucratif faisant Appel Public à la Générosité (APG)

Tableau de variation des fonds propres (Art 432-22 du livre IV du règlement ANC 2018-06)

Le Fonds de dotation n'ayant pas besoin d'identifier la quote-part des fonds propres issus de la générosité du public ne produit pas un tableau de variation des fonds propres préconisé par l'article 432-22 et reste sur la version de l'article 431-5.

Compte de Résultat par Origine et Destination (Art 432-2 du livre IV du règlement ANC 2018-06)

Néant

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (Art 432-17 du livre IV du règlement ANC 2018-06)

Obligatoire au-delà du seuil de 153 000 € de ressources : non applicable à ce jour